



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 septembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Situation au Soudan du Sud

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2459 \(2019\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2020 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Il porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité entre le 29 mai et le 27 août 2019, sur la situation humanitaire et celle des droits de la personne, ainsi que sur les avancées réalisées par la Mission dans l'exécution de son mandat.

#### II. Évolution de la situation politique et économique

2. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a progressé de façon limitée, bien que des avancées aient été faites dans l'exécution des tâches devant être accomplies pendant la période de prétransition, telles que la présentation du rapport de la Commission indépendante des frontières, la rédaction de textes de loi essentiels et la planification des dispositions transitoires de sécurité. L'absence de consensus politique et le manque de ressources ont continué de compromettre l'exécution des tâches essentielles pendant la période prorogée de prétransition.

3. À la suite des appels lancés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la communauté internationale, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et le chef du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar, ont consenti au principe d'une rencontre. M. Machar a indiqué qu'il était disposé à se rendre à Djouba à condition que l'IGAD facilite son déplacement, faute de quoi l'Autorité intergouvernementale devrait prendre une décision sur la détermination de son statut. Cette condition a été rejetée par le Gouvernement sud-soudanais, qui a garanti à M. Machar qu'il serait en sûreté, mais a dit tenir à ce que la rencontre ait lieu à Djouba. L'IGAD et les partenaires régionaux poursuivent leurs efforts en vue de réunir les deux dirigeants.



### Mise en œuvre de l'Accord revitalisé

4. Les organes chargés de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé n'étant pas parvenus à présenter une feuille de route pour l'exécution des tâches essentielles durant la prétransition, les parties ont essentiellement consacré leurs efforts aux activités de planification et de logistique liées au cantonnement et à la formation d'une force unifiée. L'activité intense des mécanismes créés en application de l'Accord revitalisé et leurs réunions conjointes sont néanmoins le signe d'une évolution positive.

5. On retiendra que la Commission militaire mixte du cessez-le-feu a formé 124 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud pour qu'ils puissent surveiller et contrôler les membres du personnel en tenue dans les zones de cantonnement. Les organes en charge de la sécurité ont continué d'étudier les besoins en matière de formation, la manière dont les programmes de formation devaient être conçus et les ressources nécessaires.

6. Le Conseil de défense conjoint a donné pour instruction à toutes les forces de rejoindre les zones de cantonnement désignées au plus tard le 31 juillet 2019, étant entendu que la procédure d'inscription devrait se terminer fin août. Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a continué de suivre les progrès accomplis ; il a évalué 33 des 35 sites désignés, dont 31 ont été jugés adéquats. Les progrès relatifs au cantonnement demeurent lents et des retards sont enregistrés par rapport aux délais susmentionnés, en raison de difficultés logistiques, du manque de fonds et du caractère hautement politique de la procédure.

7. Dans le même temps, les parties ont arrêté le nouveau mandat de la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui doit encore être remise sur pied. En outre, la Commission indépendante des frontières a remis au secrétariat de l'IGAD, dans le délai prévu de 90 jours, son rapport sur la question des États et des frontières, qui n'a pas été rendu public.

8. Le 13 juin, le projet de loi visant à incorporer l'Accord revitalisé à la Constitution de transition du Soudan du Sud a été renvoyé au Comité national chargé des amendements constitutionnels pour qu'y soit inscrite la prorogation de six mois de la période de prétransition. Il a ensuite été présenté pour examen au Ministère de la justice.

9. Le Comité national chargé des amendements constitutionnels a également achevé ses travaux sur le projet de loi portant réforme du Service national de sécurité, qui doit encore être examiné par le Ministère de la justice. Des réserves ont été émises quant au maintien, dans le projet de loi, du pouvoir du Service national de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat. Les travaux relatifs à la loi sur les partis politiques et à la loi sur les élections ont été menés à bien. En outre, le Comité national chargé des amendements constitutionnels a poursuivi ses consultations au sujet de la loi sur le service dans la brigade des sapeurs-pompiers et de la loi sur le service national de protection civile. Des consultations préliminaires ont également été tenues concernant les lois sur le secteur économique et financier mentionnées au Chapitre 4 de l'Accord revitalisé.

10. Au cours de la période considérée, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée s'est réunie deux fois, les 18 juin et 1<sup>er</sup> août, et a reçu des rapports des organes chargés de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé appelant son attention sur les difficultés liées au manque de ressources. Des fonds ont tout de même été décaissés, dont un montant de 6,5 millions de dollars des États-Unis qui aurait été alloué au Conseil de défense conjoint, mais il a été demandé au Comité national

préparatoire à la transition de donner des précisions sur ces sommes à la prochaine réunion plénière de la Commission mixte. Quoiqu'il en soit, ce montant est bien inférieur aux 100 millions de dollars promis par le Gouvernement et aux 285 millions de dollars que le Comité national préparatoire à la transition a estimés nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Le Comité national a continué de faire appel aux partenaires internationaux pour obtenir un appui financier. Il attend toujours des annonces de contributions bilatérales en nature à l'appui du cantonnement. Le 19 juin, l'IGAD a tenu à Addis-Abeba son soixante-huitième Conseil des ministres, à la suite duquel a été publié un communiqué dans lequel le Conseil s'est félicité des progrès réalisés dans l'application de l'Accord revitalisé et a exhorté le Gouvernement à débloquent les fonds promis.

11. L'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud a continué d'être en proie à des tensions internes, qui ont détourné son attention du processus de paix. Le Conseil des Églises du Soudan du Sud a assuré une médiation entre les deux factions de l'Alliance, mais celles-ci n'ont accompli aucun progrès pour régler leurs différends pendant la période considérée.

12. Le 21 août, l'IGAD a organisé une réunion consultative avec l'ensemble des parties prenantes pour faire le point sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Dans le communiqué qui a suivi, le Conseil des ministres a recommandé que les chefs d'État et de gouvernement règlent la question du mouvement de Riek Machar au prochain sommet ordinaire de l'IGAD. Il a été décidé que la moitié des 83 000 membres des forces unifiées nécessaires devraient être cantonnés et formés avant la fin du mois de septembre. En outre, le Conseil a engagé les parties à poursuivre leur dialogue sur la question du nombre d'États et de leurs frontières, en vue de parvenir à une solution commune, et à présenter les résultats obtenus au sommet ordinaire.

13. Les activités tendant à favoriser un rapprochement entre le Gouvernement et les groupes d'opposition se sont poursuivies, avec la tenue dans tout le pays de 18 réunions visant à renforcer la confiance, dont 7 organisées avec l'appui de la MINUSS et des partenaires. Ces activités s'ajoutent à un total de 131 initiatives engagées depuis la signature de l'Accord revitalisé pour permettre un rapprochement. Toujours dans un esprit de renforcement de la confiance, les deux parties ont pris part, en divers lieux, à des célébrations conjointes de l'anniversaire de l'indépendance, ce qui a également contribué à accroître la liberté de circulation et à dynamiser le commerce local. À titre d'exemple, à la suite d'un dialogue entre la société civile et l'armée tenu à Morobo avec l'appui de la MINUSS, les autorités gouvernementales et l'opposition se sont engagées à permettre la libre circulation de la population civile et à donner un accès inconditionnel au personnel humanitaire. La MINUSS a contribué à la tenue de dialogues similaires à Torit et Yei.

#### **Autres faits politiques d'intérêt national**

14. Le 24 juillet, le Comité directeur du dialogue national a fait prêter serment à de nouveaux membres nommés par le comité spécial du dialogue national. Six partis politiques (le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, l'Alliance nationale, le Programme national, le MPLS-Anciens détenus et Autres partis politiques) ont désigné sept candidats issus de chaque groupe pour qu'ils deviennent membres du Comité directeur et du Secrétariat du dialogue national, ainsi que 3 personnes devant rejoindre les rangs de la Direction du dialogue national. Quant au MPLS dans l'opposition, il s'est abstenu de participer, mais a demandé que lui soit conféré le statut d'observateur du dialogue national.

15. Riek Machar a convoqué les hauts responsables du MPLS dans l'opposition à Khartoum, du 9 au 12 juin, pour tenir des consultations sur les mécanismes créés en

application de l'Accord revitalisé et les progrès accomplis dans le processus de paix. La direction du MPLS dans l'opposition a accueilli avec satisfaction la décision de proroger la période de prétransition.

16. Les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, le Président Kiir était en visite officielle au Kenya pour signer des accords bilatéraux sur la sécurité aux frontières et le commerce. Le Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, a fait part de l'appui de son pays au processus de paix et annoncé la nomination de l'ancien Vice-Président, Stephen Kalonzo Musyoka, comme Envoyé spécial du Kenya pour le Soudan du Sud.

17. Comme suite au décret du 26 mai 2019 par lequel le Président Kiir a nommé Rebecca Nyandeng Garang présidente d'un comité en charge de l'élargissement du Bureau politique du MPLS, ledit comité a présenté son rapport au Président le 27 juin. Le M/APLS dans l'opposition a continué de rejeter l'idée d'une réunification du MPLS ; l'ancien Secrétaire général du MPLS, Pagan Amum, a critiqué ce processus et démissionné du parti.

18. Le Soudan du Sud a également offert son appui à la médiation menée au Soudan entre le Conseil militaire de transition et les représentants du Darfour et des deux zones, en faisant fond sur l'histoire des deux pays. Le 27 juillet, le Soudan du Sud a facilité une réunion tenue à Djouba entre le Conseil et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord. Les deux parties se sont dit prêtes à trouver une solution pacifique à la situation au Soudan. En outre, des représentants du Soudan du Sud ont rencontré le chef du Mouvement pour la justice et l'égalité, Gibril Ibrahim, et celui du Mouvement de libération du Soudan, Minni Minawi, qu'ils ont encouragés à dialoguer avec le Conseil.

19. Le 24 août, le Président Kiir a fait une visite de deux jours en Ouganda pour tenir des pourparlers bilatéraux avec son homologue Yoweri Museveni. Le dialogue a porté sur l'application de l'Accord revitalisé et sur la construction de l'autoroute Yei-Kaia, grand axe commercial reliant les deux pays et la République démocratique du Congo.

### **Situation économique**

20. Le Soudan du Sud se trouve toujours dans une situation économique précaire et peine à se remettre des conséquences du conflit. La mauvaise gestion économique a miné la capacité productive du pays, qui a pour première source de croissance les investissements et la production dans le secteur pétrolier. Dans le budget national pour 2019-2020, que le Parlement a adopté le 21 août et qui doit encore être approuvé par le Président, le montant des prévisions de dépenses a augmenté de 155 % par rapport à l'année précédente, et celui des recettes totales de 59 %, compte tenu notamment de la hausse présumée de la production pétrolière et de la réduction des versements au Soudan.

21. Le budget fait également apparaître les choix opérés par le Gouvernement en matière d'investissement, le plus gros des crédits de l'année à venir étant affecté aux infrastructures. Toutefois, il y a raisons de s'inquiéter quant à l'équilibre budgétaire du programme. En outre, le montant prévu au budget pour la mise en œuvre de l'Accord revitalisé s'élève à 64,5 millions de dollars, au lieu des 100 millions initialement annoncés. Il est préoccupant que des ressources pétrolières continuent d'être vendues avant la production, alors que le Président Kiir avait ordonné l'abandon de cette pratique à la fin du mois de juin. Le 22 août, le Ministre du pétrole a annoncé que des réserves de pétrole avaient été trouvées dans le Haut-Nil septentrional ; il s'agissait de la première découverte de ce type depuis l'indépendance.

### III. Situation en matière de sécurité

22. Le cessez-le-feu se maintient dans l'ensemble du pays et on note un recul global de la violence politique. La violence intercommunautaire, les vols de bétail et les activités criminelles sévissent en de nombreux endroits du pays, mais restent localisés. Cette violence tient à des causes complexes et multiples, telles que les différends frontaliers, les tensions intercommunautaires et une propension à la criminalité. Des efforts continus et des solutions sur mesure s'imposent face au caractère complexe de ces conflits, qui sont souvent étroitement liés entre eux.

#### Région du Haut-Nil

23. Les principales sources d'insécurité demeurent les différends politiques et intercommunautaires et la criminalité. Des accrochages entre sous-clans Nuer Jikany survenus en août à Maiwut mettent en lumière les difficultés de commandement et de contrôle au sein de l'opposition et la fragilité de la coalition de Riek Machar sur le terrain. Les tensions liées à la nomination d'un membre d'un sous-clan minoritaire comme Commissaire du comté de Maiwut ont été assorties de violences, les forces de l'APLS dans l'opposition restant loyales à leurs sous-clans tandis que les civils armés continuent de défendre activement leurs communautés.

24. Dans l'Unité, la multiplication des attaques sur les routes fait régner un climat d'insécurité. Le grand nombre d'hommes et de jeunes armés, les profondes divisions politiques qui caractérisent l'État et le rôle central joué par des leaders politiques originaires de la région, comme Taban Deng et Riek Machar, sont sources d'insécurité. L'instabilité de la situation économique, les répercussions de la guerre civile et les niveaux accrus de militarisation contribuent aussi à la situation, en favorisant notamment la criminalité.

#### Région de l'Équatorie

25. Les principaux facteurs d'insécurité dans la région sont le conflit en cours contre le Front de salut national dirigé par Thomas Cirillo et le niveau élevé de délinquance violente, effet secondaire du conflit.

26. Le cessez-le-feu en vigueur entre le Gouvernement et l'APLS dans l'opposition reste parfaitement respecté, et même renforcé par l'action des deux parties contre le Front, dont elles sont parvenues à contenir la présence sur le terrain, notamment en le chassant des zones dont il contrôlait les ressources. À l'issue de combats survenus fin juillet à Payai, près de Lobonok, le Front a cédé le contrôle d'une zone aurifère aux forces de l'APLS dans l'opposition.

27. D'après certaines informations, le Front de salut national continuerait de recruter et des déplacements de ses membres entre l'Équatoria-Occidental et la République démocratique du Congo et entre l'Équatoria-Oriental et l'Ouganda ont été signalés. Dans l'Équatoria-Oriental, les activités du Front sont restées confinées aux zones transfrontalières près de Magwe, où des alliances ethniques lui assurent une petite zone de loyauté.

28. Comme fin 2018 et début 2019, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition ont mené de lourdes opérations de lutte contre le Front de salut national. Le Service national de sécurité et les Forces sud-soudanaises ont placé en détention des personnes soupçonnées de collaborer avec le Front dans toute l'Équatorie, et les opérations menées par le Gouvernement et l'APLS dans l'opposition ont entraîné des déplacements, dans un climat de peur et de méfiance accrue à l'égard des forces de sécurité étatiques. Par exemple, une soixantaine de *tukuls* (huttes) ont été détruites dans l'ouest de Torit.

### **Région de Bahr el-Ghazal**

29. Les vols de bétail et les conflits intercommunautaires restent les principaux facteurs d'insécurité, mais, en août, des combats entre le Front uni du Soudan du Sud, dirigé par Paul Malong, et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont semé le trouble en plusieurs endroits dans le nord de la région. La série d'affrontements a eu lieu à la suite d'un déplacement de soldats du Front uni depuis leur base au Soudan vers le sud, dans un contexte de dissensions au sein du Front uni, le Gouvernement étant parvenu à une paix négociée avec plusieurs de ses hauts responsables, qui se sont rangés à ses côtés.

30. Les nouveaux efforts de désarmement dans la région ont déjà eu des conséquences pour la population civile. Le 24 juillet, le Gouverneur a ordonné le désarmement des civils dans les Lacs-Occidentaux et six personnes qui refusaient d'obéir ont été tuées par les forces de sécurité. Les opérations de désarmement des civils menées par les forces gouvernementales dans le comté de Tonj-Sud et l'État du Ouarrap auraient conduit des jeunes à partir pour échapper au désarmement, et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont arrêté 11 chefs locaux qui refusaient de coopérer.

### **Interventions ciblées de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud face aux problèmes de sécurité**

31. Compte tenu des indicateurs d'alerte rapide, la Mission a déployé des patrouilles de prévention afin d'assurer une présence et d'endiguer la violence. En outre, elle a déployé plus de patrouilles dans les secteurs à haut risque et établi une présence semi-permanente dans les zones touchées par des conflits persistants. Ainsi, les patrouilles de la Mission aux alentours de Rocrocdong (Wau) ont été un facteur de stabilisation, amplifiée par le renforcement des activités d'évaluation de la situation, de mobilisation de la population et de surveillance du respect des droits de la personne. De même, en réaction aux affrontements armés survenus à Lobonok (Équatoria-Central), le commandant de la force de la MINUSS a immédiatement déployé une patrouille intégrée, dont il a pris la tête, pour évaluer la véracité des témoignages concernant les combats entre forces armées et constater leurs retombées pour la population civile. Par ses bons offices, la Mission a mobilisé des parties et partenaires, notamment pour que le Gouvernement assume davantage ses responsabilités en ce qui concerne la protection des civils et pour promouvoir le dialogue et le respect de l'Accord de cessez-le-feu.

### **Conflits intercommunautaires**

32. Les hostilités intercommunautaires et les vols de bétail ont continué de miner les conditions de sécurité. Une nette diminution du nombre de ces actes a été constatée durant les deux premiers mois de la période à l'examen, principalement grâce aux initiatives de paix interétatiques et en raison de l'arrivée de la saison des pluies, associée à une moindre mobilité mais garantie de ressources en eau pour le bétail.

33. La région de Bahr el-Ghazal a été fortement touchée par la violence intercommunautaire : plus de 70 personnes ont trouvé la mort lors d'épisodes violents qui se sont produits aux frontières des États, en particulier entre l'Unité et le Ouarrap et entre le Ouarrap et le Bahr el-Ghazal occidental. À titre d'exemple, le 16 juin, des suspects, identifiés comme pasteurs de l'État de Tonj, auraient mené une attaque dans le comté de Rocrocdong (Wau), tuant 11 personnes et détruisant des habitations. Dans le secteur de Tonj, l'insécurité a atteint son paroxysme le 25 juin, lorsqu'on éclaté entre des groupes Muok, Yar et Apuk-Juwiir et la communauté Thorny des affrontements qui auraient fait au moins 15 morts à Manyangok. Le 17 juillet, dans le

comté de Thiik, de nouveaux combats entre des subdivisions de groupes Dinka (Rek), Jalwau, Thiik et Luanyjang se seraient soldés par la mort d'au moins 23 personnes.

34. Dans la région des Lacs, la population Dinka est embourbée dans un cercle vicieux de violence, comme l'illustrent les affrontements du 22 juillet qui ont opposé les groupes Gony et Thuyic dans le comté de Rumbek-Est et qui ont fait 11 morts.

35. Dans l'Unité, les antagonismes entre communautés et les affaires de violence non résolues ont débouché sur des vols de bétail, des meurtres par vengeance et des attaques entre des groupes des comtés de Koch, de Roubkona et de Guit, faisant au moins 36 morts.

36. Les hostilités dans le Liech-du-Nord, le Gogrial et le Twic et entre ces régions, qui ont fait plus de 80 victimes en avril et mai, ont été en grande partie contenues. Pour désamorcer les tensions, la MINUSS a contribué à la tenue d'une conférence entre les trois États à Mankien, à la suite de laquelle leurs autorités se sont saisies du bétail volé et ont arrêté les suspects.

37. Dans le prolongement de ses efforts de lutte contre les actes de violence récurrents entre communautés Dinka et Lou dans le secteur de Kuajena, la MINUSS a appuyé, avec ses partenaires, la tenue d'une conférence de paix entre les États de Wau, Tonj et Gogrial. À cette occasion, les chefs locaux ont adopté des résolutions communes, décidant notamment une cessation immédiate des hostilités. Depuis, la violence a reculé et les autorités locales se sont employées à retrouver les biens volés. La Mission a également maintenu une présence semi-permanente dans le secteur, y compris au moyen de patrouilles intégrées, afin de mieux surveiller le respect des droits de la personne et d'améliorer ses échanges avec la population.

#### **IV. Situation humanitaire**

38. La situation humanitaire demeure grave, 7,2 millions de personnes ayant besoin d'assistance. Le niveau général des conflits est certes en train de baisser mais les déplacements à l'intérieur du pays et hors du pays se poursuivent, parallèlement aux mouvements de retour. Au mois de juin, environ 30 000 personnes ont été déplacées dans l'Équatoria-Oriental, le Haut-Nil et le Ouarrap à la suite d'affrontements intercommunautaires et de vols de bétail. Dans l'ensemble, le nombre de personnes déplacées a légèrement diminué, étant passé de 2,1 millions pendant la période précédente à quelque 1,83 millions. Le nombre de réfugiés venus du Soudan du Sud, soit 2,31 millions de personnes, est resté stable.

39. Selon les estimations, 684 000 déplacés sont rentrés chez eux depuis 2016. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a confirmé le retour spontané de plus de 39 000 réfugiés entre mai et juillet. Un pic dans le nombre des retours a coïncidé avec l'apparition de troubles au Soudan ayant entraîné le retour dans l'Unité de 33 095 réfugiés, qui ont besoin de toute urgence de nourriture, de logement et de protection. Le suivi des conditions d'après-retour a mis en évidence la coexistence pacifique et la réintégration.

40. Le nombre de personnes touchées par une grave pénurie alimentaire est le plus élevé que le Soudan du Sud ait jamais enregistré. Selon une analyse des projections relatives à la sécurité alimentaire, entre mai et juillet, 6,96 millions de personnes ont fait face à une insécurité alimentaire grave, dont 1,82 millions se sont trouvées en situation « d'urgence » (correspondant à la phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) et 21 000 se trouvaient probablement en situation de « famine » (correspondant à la phase 5 du Cadre). Au cours de l'année 2019, environ 860 000 enfants de moins de 5 ans souffriront probablement de malnutrition aiguë, dont 259 000 auront besoin d'une assistance vitale. La situation est aggravée par la

hausse des prix des aliments de base entraînée par des facteurs saisonniers, certaines zones du pays étant inondées et l'impraticabilité des routes ayant des répercussions sur l'acheminement de l'aide alimentaire et des denrées vers les marchés.

41. L'incidence de la maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo a augmenté, étant passée à 2 927 cas signalés au 20 août. Bien que le risque de propagation de la maladie au Soudan du Sud demeure très élevé, aucun cas n'a été signalé dans le pays. Le Ministère sud-soudanais de la santé et ses partenaires ont continué d'élargir la portée des activités de prévention et de préparation, conformément au plan national de préparation à l'Ebola. Toutefois, le financement reste problématique, 7,7 millions de dollars supplémentaires étant requis d'urgence pour atteindre les objectifs du plan de préparation.

42. En juin et juillet, 88 cas de perturbation de l'accès humanitaire ont été signalés. Les faits de violence contre du personnel ou des biens humanitaires ont représenté 62 % des cas signalés, dont 16 cas graves, incluant 7 embuscades au cours desquelles deux agents humanitaires ont été blessés. En juillet, des combats survenus à Maiwut ont eu une incidence sur les activités humanitaires menées pour répondre aux besoins des personnes déplacées ou rapatriées car 10 agents humanitaires ont dû être évacués du secteur. Les obstacles opérationnels et administratifs continuent de poser problème et le harcèlement des agents d'organisations non gouvernementales persiste. En juin, le nombre de cas de harcèlement s'est multiplié à l'aéroport international de Djouba, où plusieurs membres du personnel humanitaire ont été placés en détention. En juillet, des travailleurs humanitaires ont signalé des cas de confiscation de leurs biens par les autorités locales à plusieurs endroits. Il est notable qu'aucun décès d'agent humanitaire n'ait été signalé en 2019.

43. À la fin du mois de juin, les activités d'aide et de protection avaient bénéficié à 4,1 millions de personnes, soit 72 % de l'ensemble de la population ciblée par l'assistance en 2019. Dans ce cadre, une aide alimentaire a été apportée à près de 3,7 millions de personnes ; des sources d'eau salubre ont été mises à la disposition de plus de 1,1 million de personnes ; l'hébergement d'urgence a été offert à plus de 459 000 personnes ; une aide nutritionnelle d'urgence a été fournie à plus de 623 000 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ; l'accès à l'éducation en situation d'urgence a été assuré pour près de 695 000 enfants ; des consultations de santé ont été dispensées à plus de 1 million de personnes ; des services de protection ont été assurés pour quelque 536 000 personnes.

44. Le nombre total de personnes ayant besoin d'aide au Soudan du Sud a augmenté en mai, pour s'établir à 7,2 millions. Au titre du Plan de réponse humanitaire 2019, un montant de 1,5 milliard de dollars est requis pour aider les 5,7 millions de personnes ciblées. Au 26 août 2019, 45 % des fonds nécessaires à l'exécution du Plan avaient été reçus.

## **V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission**

### **A. Protection des civils**

45. La MINUSS a continué de protéger les civils sur les sites de protection des civils et à l'extérieur. Afin de contribuer à rendre l'environnement propice à la protection et favorable à l'action en ce sens, la Mission a continué de faire valoir que la responsabilité de protéger les civils incombait au premier chef au Gouvernement sud-soudanais. Les plus grandes menaces pesant sur les civils comptaient le meurtre, la violence sexuelle, les arrestations et détentions arbitraires, les mauvais traitements et

le pillage de biens civils. Les attaques contre les civils se sont surtout produites à l'occasion de conflits intercommunautaires et de vols de bétail. Les civils ont également été pris pour cibles lors d'affrontements armés entre forces de sécurité.

46. Dans le cadre de ses activités sur les sites de protection des civils et en plus de ses activités d'appui au rapprochement sur l'ensemble du territoire et de ses interventions visant à pacifier les zones de tensions intercommunautaires, la MINUSS a mené 27 ateliers, dialogues communautaires et campagnes de paix pour régler les conflits communautaires locaux, favoriser la réconciliation, faciliter le dialogue entre civils et militaires et promouvoir la participation des femmes, des jeunes et des chefs locaux à la consolidation de la paix. Au total, 6 072 personnes (dont 2 027 femmes) ont participé à ces activités. Ainsi, dans la région du Jongleï, la Mission a facilité un dialogue entre chefs religieux des communautés Dinka, Murle et Lou Nuer afin de promouvoir la coexistence pacifique. Cette initiative a contribué à l'apaisement des tensions intercommunautaires aux frontières entre Boma et Akobo. La MINUSS a appuyé trois autres conférences postmigration entre pasteurs soudanais et communautés d'accueil dans les régions d'Aweil et du Haut-Nil septentrional, les conférences ayant abouti à l'adoption de recommandations visant à renforcer les accords en place pour améliorer la sécurité lors des prochaines saisons migratoires. Dans l'Unité, la Mission a facilité une conférence de paix conduite par l'administration du Liech-du-Nord et des membres de l'opposition à l'intention des communautés des comtés de Roubkona, Koch et Guit. Afin de remédier aux violences intercommunautaires, un accord de mise en place de patrouilles conjointes et de tribunaux traditionnels a été arrêté à l'issue de la conférence.

47. La MINUSS a continué d'accueillir des déplacés sur ses sites de protection des civils et d'assurer leur protection. Au total, 180 366 personnes déplacées (88 736 femmes et 91 630 hommes) étaient hébergées sur ces sites, comme suit : 29 327 personnes à Djouba (14 555 femmes et 14 772 hommes) ; 2 000 personnes à Bor (1 034 femmes et 966 hommes) ; 103 424 personnes à Bentiu (49 424 hommes et 54 000 femmes) ; 32 608 personnes à Malakal (16 784 femmes et 15 824 hommes) ; 13 007 personnes dans le secteur adjacent à la base de la MINUSS à Wau (6 939 femmes et 6 068 hommes).

48. La Mission a continué à veiller à ce que ses sites conservent leur caractère civil, en tenant des réunions hebdomadaires avec les chefs de communautés et en menant régulièrement des opérations de bouclage, de fouille et de saisie pour empêcher l'entrée d'armes de contrebande. Du 29 mai au 27 août, elle a détenu dans ses centres de détention 94 personnes qu'elle soupçonnait de porter la responsabilité de graves atteintes à la sécurité survenues sur les sites de protection des civils de Djouba, Bentiu et Malakal. Elle a également continué d'appuyer les poursuites au niveau national pour les infractions graves commises sur ses sites, en déférant 21 autres suspects aux autorités nationales. Les procès dans ces affaires, dont quatre affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre et une attaque contre un soldat du maintien de la paix, devraient se terminer en septembre. La MINUSS a également mené des consultations avec les personnes déplacées accueillies sur les sites de protection des civils, pour aborder le problème de ces différentes atteintes, en particulier les cas de violence fondée sur le genre. Par exemple, à Djouba, la Mission a organisé à l'intention de 580 déplacés (dont 157 femmes et 423 hommes) des discussions sur les questions de genre et les problèmes connexes qui se posaient dans le maintien de l'ordre. Elle collabore avec des partenaires pour diffuser des informations sur la prévention de la violence fondée sur le genre et sur la lutte contre ces actes ainsi que pour dispenser une formation plus générale aux droits de la personne sur les sites de protection des civils. En outre, elle a chargé un effectif de 1 556 membres de la force d'assurer des tâches de sécurité statique quotidiennes, à l'appui direct des sites de protection des civils, 2 054 patrouilles de courte durée ayant été menées dans ce cadre.

49. Parallèlement, la MINUSS a collaboré étroitement avec les agents humanitaires pour faciliter les retours. Ainsi, après avoir préalablement évalué la situation aux destinations de retour, la Mission a aidé 120 déplacés des sites de protection des civils de Djouba à rentrer à Akobo et Yuai et 19 déplacés du site de Bor à rentrer à Akobo et New Fangak, en mettant ses moyens aériens à leur disposition. Elle a également appuyé le retour de 3 324 déplacés de Melout à Baliet, notamment en assurant le transport routier sécurisé. La Mission a également collaboré avec des partenaires pour appuyer le retour volontaire de 3 005 personnes déplacées qui s'étaient inscrites pour rentrer chez elles depuis les sites de protection des civils de Djouba et la région de Djouba.

50. Pour que les personnes déplacées puissent prendre leurs décisions en connaissance de cause, la Mission a organisé des dialogues entre déplacés, acteurs étatiques et membres de l'opposition pour étudier la faisabilité des projets de retour. Par exemple, dans l'Unité, elle a facilité une rencontre entre des membres haut placés de l'administration et des chefs de l'opposition et 2 000 personnes déplacées du site de protection des civils de Bentiu, afin de les informer des conditions de protection et de sécurité et de la situation humanitaire régnant dans leurs régions d'origine. Elle s'est également coordonnée avec des partenaires pour suivre les retours et pour améliorer les rapports entre les rapatriés et les communautés établies, au moyen d'ateliers de gestion des conflits, en particulier dans le Haut-Nil.

51. Hormis les sites de protection, la MINUSS a poursuivi ses activités d'appréciation de la situation afin de prévenir, de décourager et d'atténuer la violence contre les civils, en particulier dans les secteurs à risque, et afin d'instaurer la confiance dans les zones de retour. Au cours de la période considérée, elle a effectué 2 185 patrouilles (de courte et longue durées, aériennes et pédestres) pour instaurer la confiance et ouvrir le dialogue avec les communautés dans les zones de retour. Le 4 juillet, mon Représentant spécial s'est rendu à Kodok (Haut-Nil) pour observer les progrès accomplis dans l'installation de la base d'opérations rudimentaire. L'emplacement stratégique de la base permet à la MINUSS de maintenir une présence permanente à l'ouest du Nil, afin de mieux contribuer à la stabilisation de la situation entre les communautés de la région.

52. La Mission a également collaboré avec des partenaires pour favoriser les interventions visant à répondre aux besoins des civils, notamment la création d'un centre de services centralisés à l'hôpital universitaire de Torit. Le centre est actuellement en construction et devrait permettre aux personnes ayant subi des violences fondées sur le genre d'accéder à divers services, notamment l'aide psychosociale et la gestion de leurs dossiers juridiques. Dans le Ouarrap, la MINUSS a collaboré avec des responsables locaux, des femmes, des jeunes et des partenaires pour établir un plan d'action relatif à la mise en place de réseaux de comités de protection, qui devraient permettre d'accélérer l'échange d'information et servir de systèmes d'alerte rapide au niveau des populations locales.

### **État de droit et application du principe de responsabilité**

53. En coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, la MINUSS poursuit ses activités visant à promouvoir l'état de droit et le respect du principe de responsabilité au regard des crimes graves. Pour améliorer l'accès à la justice hors des sites de protection, elle a rencontré des responsables de l'appareil judiciaire national, ainsi que des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et de la société civile, afin de coordonner l'appui aux tribunaux itinérants dans les régions où l'accès à la justice reste limité. À la suite d'un exercice d'évaluation qu'elle a appuyé, un tribunal itinérant a commencé à connaître d'affaires à Rumbek en août. C'est le premier de cinq secteurs ayant accumulé un important

arriéré judiciaire concernant des affaires graves, y compris des affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre, dans lesquels il a été proposé de mener la phase suivante de l'appui aux tribunaux itinérants. La MINUSS a continué d'aider les autorités nationales à traiter l'arriéré d'affaires graves à la prison centrale de Djouba, notamment en veillant à la présence de procureurs et à la fourniture de l'aide judiciaire. Trois juges ont été nommés pour connaître des affaires prioritaires, y compris des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre et des affaires impliquant des mineurs. De même, la MINUSS partage régulièrement ses locaux avec la Police nationale sud-soudanaise pour lui fournir un appui technique dans les domaines suivants : enquêtes sur des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre ; sensibilisation aux droits de la personne ; techniques de police de proximité.

54. Afin de promouvoir la lutte contre l'impunité des crimes commis dans le cadre du conflit, la MINUSS a aidé le Parlement à étudier un projet de loi visant à transposer en droit interne les dispositions du droit pénal international. Dans ce cadre, elle a aidé des représentants du Parlement, du Ministère de la justice et de la société civile à collaborer avec les autorités ougandaises et le Centre international pour la justice transitionnelle pour échanger des enseignements à retenir, comparer des expériences et veiller à ce que le projet de loi soit conforme aux normes internationales.

55. En partenariat avec le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, la MINUSS a dispensé à 15 procureurs chevronnés de juridictions nationales un atelier de cinq jours axé sur la pratique du droit pénal international, en particulier appliqué aux violences sexuelles liées aux conflits. Elle a également facilité, à l'intention de la Direction de la justice militaire, une session de son programme à plusieurs volets consacrée aux cadres juridiques régissant les tribunaux militaires.

56. La MINUSS a assisté le Comité chargé des questions foncières et des infrastructures physiques dans l'élaboration d'une politique foncière nationale visant à renforcer les droits fonciers des communautés et des femmes, promouvoir la transparence de la gouvernance foncière et régler pacifiquement les différends fonciers. Comme prévu dans l'Accord revitalisé, les activités de la Mission ont favorisé le consensus autour de réformes importantes et renforcé la dynamique devant mener à l'adoption définitive de la politique.

57. La MINUSS a également continué d'appuyer les commissions indépendantes créées au titre de l'Accord revitalisé afin d'accroître le contrôle et la transparence. En partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, elle a effectué une analyse comparative des politiques et des procédures et une analyse des carences afin d'apprécier l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption au Soudan du Sud.

## **B. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits de la personne**

58. La situation des droits de la personne demeure extrêmement préoccupante. Au cours de la période considérée, la MINUSS a vérifié 115 faits aux conséquences préjudiciables pour les droits de la personne et la protection de la population au Soudan du Sud, y compris des meurtres arbitraires, des enlèvements, des violences sexuelles liées au conflit, des arrestations et mises en détention arbitraires (dont des cas de détention par procuration), des faits de torture et des mauvais traitements, des déplacements forcés, des pillages et des destructions de biens à caractère civil. Ces événements ont fait 182 morts et 135 blessés parmi les civils. Parmi les faits vérifiés : 14 ont été imputés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple ; 12 au Front de salut national et à des éléments armés qui lui sont affiliés ; 7 à l'APLS dans

l'opposition pro-Machar ; 5 au Service national de sécurité ; 4 à la Police nationale sud-soudanaise ; 1 à l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud ; 1 au Service national des prisons du Soudan du Sud. La majorité (72 %) des victimes parmi les civils (131 morts et 97 blessés) est demeurée le fait de milices locales et d'autres éléments armés, à qui ont été imputés les 75 faits restants.

59. En juillet, la MINUSS a publié un rapport sur les conclusions des enquêtes qu'elle a menées sur des allégations de violations des droits de la personnes et d'atteintes à ces droits qui auraient été commises contre des civils, en septembre 2018 et avril 2019 dans l'Équatoria-Central, par des forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés, en particulier le Front de salut national et l'APLS dans l'opposition pro-Machar. Elle a établi que ces parties étaient responsables du meurtre d'au moins 104 civils, de blessures infligées à 35 autres, de l'enlèvement de 187 personnes et de 99 faits de viol, esclavage sexuel et autres formes de violence sexuelle. Elle a poursuivi le dialogue avec les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés pour les exhorter à enquêter sur ces faits et traduire les auteurs en justice.

60. Autre motif de préoccupation, des restrictions indues ont été imposées aux libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression, et des individus ont été indûment privés de liberté. La MINUSS a continué de recevoir des signalements de censure, harcèlement, arrestation et mise en détention arbitraires de journalistes et de militants de la société civile, après l'apparition du mouvement « Carton rouge » en avril. Ainsi, le rédacteur en chef d'un journal national a été arrêté et mis en détention arbitrairement, des hauts fonctionnaires l'ayant suspendu de ses fonctions depuis mars après qu'il a refusé de passer sous silence les soulèvements populaires au Soudan. La Mission a également recueilli des éléments attestant des arrestations arbitraires et des mauvais traitements infligés par des policiers à 27 étudiants qui s'étaient réunis pacifiquement à Djouba.

61. Le 11 juin, la Haute Cour de Djouba a reconnu Kerbino Wol, Peter Biar Ajak et quatre autres prévenus coupables de faits commis lors du soulèvement survenu le 7 octobre 2018 au siège du Service national de sécurité à Djouba. M. Wol a été condamné à une peine de 13 années d'emprisonnement en raison de son rôle présumé de meneur dans le soulèvement et M. Ajak, célèbre militant des droits civils, a été condamné à 2 années d'emprisonnement pour incitation publique à la violence. Si certaines normes de procédure ont bien été respectées, ce procès a mis en évidence les limites de la capacité de l'appareil judiciaire à défendre les droits protégés par la Constitution dans les affaires sensibles sur le plan politique. Il est préoccupant de constater que ni M. Wol ni M. Ajak n'ont été officiellement inculpés d'une quelconque infraction en rapport avec les faits ayant présidé à leur arrestation, en avril et juillet 2018 respectivement.

62. Le recours à la peine capitale demeure un aspect inquiétant du système de justice pénale, en particulier au vu de la capacité limitée de l'appareil judiciaire de respecter pleinement les garanties minimales d'une procédure régulière et d'un procès équitable. Pendant la période considérée, la MINUSS a confirmé qu'une exécution avait eu lieu en avril à Wau, portant ainsi à neuf le nombre d'exécutions confirmées en 2019.

63. En juin, l'Assemblée législative nationale provisoire a ratifié sans réserve le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que leurs premiers Protocoles facultatifs respectifs. De plus, le Gouvernement et les organisations de la société civile ont présenté au Conseil des droits de l'homme leurs rapports à mi-parcours\* aux fins de l'Examen périodique universel.

64. La MINUSS a organisé 111 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de droits de la personne à l'intention de 3 766 parties prenantes nationales (dont 1 265 femmes). De même, elle a effectué deux évaluations des risques relatifs à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme avant de livrer six conteneurs et autre matériel à la Police nationale sud-soudanaise de Bor et d'assurer des services de transports pour un représentant du Gouvernement devant se rendre à Djouba pour y remplir des fonctions officielles.

### **Le sort des enfants en temps de conflit armé**

65. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information chargée de la question du sort des enfants en temps de conflit armé a vérifié 39 violations graves commises contre 39 enfants (27 garçons et 12 filles), dont : 25 cas d'enrôlement et d'utilisation ayant touché 25 enfants (23 garçons et 2 filles), 7 cas de meurtre et blessure grave ayant touché 7 enfants (4 garçons et 3 filles) ; 7 cas de viol ayant touché 7 filles. Aucun enlèvement, déni d'accès humanitaire ou attentat contre des écoles ou hôpitaux n'a été confirmé. L'équipe spéciale a également vérifié un cas d'utilisation d'écoles à des fins militaires ayant touché environ 321 enfants (166 garçons et 155 filles). Parmi ces violations, 15 se sont produites dans la région de l'Équatorie, 10 dans la région du Haut-Nil et 14 dans la région Bahr el-Ghazal.

66. Au total, 14 violations commises contre 14 enfants (7 garçons et 7 filles) ont été imputées aux forces de sécurité gouvernementales, notamment : les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (8), la Police nationale sud-soudanaise (4) et le Service national de sécurité (2). Au total, 10 violations concernant 10 garçons ont été imputées à l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, la faction dissidente du Front de salut national commandée par le général Khalid Butrus Bora, et les 15 autres violations ont été imputées comme suit : 6 à l'Armée/Front uni du Soudan du Sud ; 4 à l'APLS dans l'opposition pro-Machar ; 1 au Front de salut national ; 2 sont survenues lors d'échanges de tirs entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national ; 1 est survenue lors d'échanges de tirs entre l'APLS dans l'opposition pro-Machar et le Front de salut national ; 1 violation a été imputée à un élément armé inconnu.

67. Pour la majorité (25), les violations étaient des faits d'enrôlement et d'utilisation d'enfants, le principal responsable étant la faction dissidente du Front de salut national commandée par le général Khalid Butrus Bora (10), suivie par l'Armée/Front uni du Soudan du Sud (6), les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (3), l'APLS dans l'opposition pro-Machar (3), le Service national de sécurité (2) et la Police nationale sud-soudanaise (1). Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été responsables de la majorité des faits de viol (5), le Front de salut national et des éléments armés inconnus en ayant cependant commis un chacun. La Police nationale sud-soudanaise a commis le plus grand nombre de meurtres et blessures graves (3). Les autres faits de cette catégorie ont été causés par des échanges de tirs entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national (2), des échanges de tirs entre l'APLS dans l'opposition pro-Machar et le Front de salut national (1), ainsi que par l'APLS dans l'opposition pro-Machar (1).

68. La MINUSS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont continué d'appuyer la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et d'aider les parties au conflit à vérifier si des enfants étaient associés à des groupes armés à Bentiu, Malakal et Ouarrap. Le 23 juillet, les forces de l'APLS dans l'opposition pro-Machar à Mirmir (Unité) ont libéré 32 garçons en présence de représentants des parties.

69. La libération de ces 23 garçons a fait suite à l'exercice de vérification conjoint mené en mai et juin dans différentes bases militaires des Forces sud-soudanaises de

défense du peuple et de l'opposition à Bentiu par le Comité de vérification conjoint, qui comptait des représentants de la MINUSS, de l'UNICEF, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition pro-Machar, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple alliées à Taban Deng et de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. L'exercice visait à identifier les enfants qui étaient associés à des groupes armés pour obtenir leur libération. Le Comité a également procédé à une vérification dans des casernes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Ouarrap.

70. La MINUSS a formé 937 membres du personnel des Nations Unies (816 hommes et 121 femmes) dans le cadre d'activités de prise en compte de la protection de l'enfance. Une formation a également été dispensée à 2 540 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 115 femmes). En outre, la Mission a mené des dialogues de sensibilisation avec 2 275 membres des communautés (dont 685 femmes).

### **Violence sexuelle liée aux conflits**

71. Malgré une baisse générale de la violence politique, la période considérée a été marquée par une persistance du recours à la violence sexuelle liée aux conflits par les parties au conflit. La MINUSS a confirmé 22 cas de violence sexuelle liée aux conflits concernant 39 rescapés, dont 8 filles, 6 garçons et 2 hommes. Les rescapés ont été victimes de : viol collectif (24) ; viol (11) ; mutilation sexuelle (2) ; nudité forcée (1) ; tentative de viol (1). Ces faits ont été imputés : à l'APLS dans l'opposition pro-Machar (10) ; aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (6) ; au Front de salut national (1) ; à la Police nationale sud-soudanaise (1). Un incident a été attribué à des milices locales de la région des Lacs. Dans trois cas, l'affiliation des auteurs n'avait pas été clairement déterminée lors de l'établissement du présent rapport.

72. Le 29 juin, Riek Machar a approuvé le plan d'action de l'APLS dans l'opposition concernant la violence sexuelle liée aux conflits, conformément au communiqué unilatéral du 18 décembre 2014 sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits au Soudan du Sud. Le plan d'action prévoit des mesures concrètes à appliquer entre juin 2019 et mai 2020, notamment la formation obligatoire et systématique des forces de l'APLS dans l'opposition et le renforcement de la coordination entre l'APLS dans l'opposition et les systèmes judiciaires civils afin de traduire les auteurs en justice. Machar a en outre émis deux ordres, donnant pour instruction à des commandants de l'Équatoria-Occidental et l'Équatoria-Central de former des commissions chargées d'enquêter sur les allégations de violations signalées par la MINUSS. Lors d'une réunion tenue avec M. Machar le 22 juillet à Addis-Abeba, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la MINUSS ont de nouveau insisté sur l'importance de traduire les agresseurs en justice et échangé des vues sur l'appui technique nécessaire à l'exécution du plan d'action. Le 29 juillet, M. Machar a signé un ordre, donnant pour instruction à trois commandants de l'APLS dans l'opposition dans l'État de l'Équatoria-Occidental de libérer toutes les filles présentes sur leurs bases et toutes les femmes détenues contre leur volonté. La MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies travaillent avec divers interlocuteurs au sujet de l'exécution de cet ordre.

### **C. Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire**

73. La MINUSS a continué d'aider les partenaires humanitaires à mener leurs activités dans les secteurs touchés par le conflit. Au cours de la période considérée, elle a effectué 21 patrouilles de longue distance et 261 patrouilles de courte distance dans des zones du pays contrôlées par le Gouvernement et l'ALPS dans l'opposition afin de faciliter l'acheminement de l'aide et de protéger le personnel humanitaire.

74. La MINUSS a également fourni des services de protection à 2 185 missions intégrées, ce qui a permis d'accéder à des zones de haut risque. Elle a en outre effectué 282 patrouilles de protection des convois, y compris des patrouilles de courte durée pour le compte d'organisations non gouvernementales.

75. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a réalisé une enquête sur les sites de transit et sensibilisé aux risques existants 1 200 familles déplacées dans le comté de Baliet (Haut-Nil). Il a également mené une enquête sur un centre de traitement des eaux opéré par le Comité international de la Croix-Rouge à Djouba (Équatoria-Central). Au cours de la période considérée, trois hommes ont été blessés par l'explosion d'une grenade à main à Bor. Le Service a déployé 25 équipes durant la période considérée, qui ont inspecté et dégagé 1 203 169 mètres carrés de terrain et ôté et détruit 819 engins explosifs et 34 204 munitions d'armes légères.

### **D. Appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et à l'application du processus de paix**

76. Mon Représentant spécial pour le Soudan du Sud et ses adjoints ont exercé leurs bons offices à l'appui du processus de paix et dialogué avec des hauts responsables du Gouvernement et des chefs de l'opposition, des chefs traditionnels, des États Membres de l'ONU et des représentants de l'Union africaine et de l'IGAD ainsi qu'avec des représentants des organes créés au titre de l'Accord revitalisé, pour faciliter le processus de paix. En collaboration avec l'Union africaine et l'IGAD, la MINUSS a continué d'encourager les rencontres entre le Président Kiir et Riek Machar pour régler les questions en suspens. Le 21 août à Addis-Abeba, mon Représentant spécial a également rencontré Riek Machar, qu'il a engagé à continuer de participer aux efforts de paix. En conséquence, des plans ont été mis en œuvre, avec l'appui de l'IGAD et de dirigeants régionaux, pour entamer ce processus de dialogue. La Mission a également œuvré en faveur d'un renforcement de la coordination et de la planification et du maintien de la dynamique en cours pour la réalisation des activités prévues.

77. La MINUSS a continué de fournir une assistance technique au Comité national chargé des amendements constitutionnels aux fins des projets de loi relatifs à la réforme du secteur de la sécurité et elle a apporté un appui aux organes chargés de la sécurité. Ainsi, la MINUSS a fait profiter le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité de son expertise en matière de sécurité. De même, elle prête un concours technique au Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité aux fins de l'élaboration de programmes de formation à l'intention des forces de sécurité civiles, notamment pour que puisse être dressé un inventaire des produits fondés sur les connaissances qui sont disponibles et pour que soit mené un examen de fond des projets de descriptifs de programmes et des documents de formation. La Mission a également participé aux réunions consultatives et aux activités du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, du Comité national préparatoire à la transition et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée,

notamment en offrant un appui logistique dans le cadre des tâches devant être accomplies pendant la période de prétransition.

78. Dans tout le pays, la MINUSS continue d'appuyer le dialogue civilo-militaire, les conférences de paix et les activités visant à favoriser un rapprochement. Le 4 juillet, mon Représentant spécial s'est rendu à Maridi (Équatoria-Occidental) avec des représentants de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée pour participer à une réunion organisée avec le soutien de la MINUSS entre le Gouvernement et les chefs de l'opposition pour permettre leur rapprochement. C'était la première fois qu'une réunion de ce type avait lieu dans la région et elle a permis à la MINUSS de faire œuvre de sensibilisation sur l'importance de l'application de l'Accord revitalisé et d'engager les responsables locaux à travailler ensemble pour assurer la stabilité politique.

79. Dans l'espoir d'améliorer la confiance, la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé les 2 et 3 août à Djouba un forum des partis politiques pour permettre aux parties de discuter de l'aide qu'elles devaient recevoir à titre prioritaire pour les tâches devant être accomplies pendant la période de prétransition et de l'assistance technique dont elles avaient besoin pour renforcer la démocratie interne et interpartis, notamment en aidant les femmes à participer à l'exercice des responsabilités, comme stipulé dans l'accord de paix.

#### **Les femmes et la paix et la sécurité**

80. La MINUSS a continué de coopérer avec des groupes et des organisations de femmes afin de promouvoir la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. La Mission a organisé sept ateliers de renforcement des capacités dans le pays, qui ont permis de faire mieux comprendre l'intérêt et l'importance des dispositions de l'Accord revitalisé prévoyant un quota de 35 % de représentation des femmes dans toutes les institutions gouvernementales.

81. Du 18 au 21 juin, la Mission a organisé deux ateliers à Djouba sur les femmes et la paix et la sécurité, auxquels ont participé des membres de la Police nationale sud-soudanaise et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Les débats ont porté sur les moyens de prévenir et de combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que sur le rôle que peuvent jouer les femmes dans la réforme du secteur de la sécurité et sur les moyens de les mobiliser. Par l'intermédiaire de son réseau de spécialistes des questions de genre en poste dans ses bureaux locaux, la Mission a apporté un appui technique spécialisé aux activités de consolidation de la paix menées à l'échelle infranationale, en permettant aux représentantes de femmes de naviguer entre processus nationaux et infranationaux.

## **VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline**

82. Au 27 août, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 673 personnes, dont 900 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 246 femmes, soit 27 %), 1 187 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 196 femmes, soit 14 %) et 390 Volontaires des Nations Unies (dont 148 femmes, soit 38 %).

83. À la même date, l'effectif des services de police de la Mission se composait de 1 825 personnes (sur un effectif autorisé de 2 101 membres) : 600 policiers hors unités constituées (dont 187 femmes, soit 31 %), 1 147 membres d'unités de police constituées (dont 221 femmes, soit 19 %) et 78 agents de l'administration pénitentiaire (dont 19 femmes, soit 24 %).

84. Les contingents militaires de la MINUSS se composaient de 14 912 personnes sur les 17 000 autorisées (dont 4 000 pour la Force de protection régionale) : 231 officiers de liaison (dont 38 femmes, soit 16 %), 421 officiers d'état-major (dont 69 femmes, soit 16 %) et 14 260 membres des contingents (dont 531 femmes, soit 4 %).

85. La MINUSS a continué de mettre en œuvre la stratégie de l'Organisation des Nations Unies en trois volets, y compris en lançant un guide sur les questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elle a collaboré avec l'équipe spéciale nationale chargée de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles pour renforcer les mécanismes de plainte locaux en formant 1 803 partenaires et parties prenantes, en distribuant six kits d'information et en menant des activités de sensibilisation et de communication auprès de la population locale. De plus, une formation sur les nouvelles normes de conduite des Nations Unies et la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles a été dispensée à 2 075 membres du personnel de la Mission.

86. Au cours de la période à l'examen, 6 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été reçues. Il a aussi été donné suite à 22 allégations, qui ont fait l'objet d'un examen conformément aux procédures établies.

## VII. Les violations de l'Accord sur le statut des forces

87. Durant la période considérée, la MINUSS a enregistré 53 faits constitutifs de violation de l'Accord sur le statut des forces, contre 42 durant la période couverte par le rapport précédent.

88. La Mission a enregistré 28 cas de restrictions de mouvement imputables au Gouvernement qui l'ont empêchée de s'acquitter correctement de son mandat, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et la surveillance et les enquêtes en matière de droits de la personne. Elle s'inquiète en particulier des restrictions d'accès répétées aux zones dans lesquelles la situation est particulièrement instable, y compris Kimotong (Équatoria-Oriental) (2) ; Lobonok (Équatoria-Central) (2), Kuajena (Bahr el-Ghazal occidental) (4) et Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional) (3), qui l'ont empêchée d'apprécier la situation et de remédier aux menaces pesant sur la population civile. Elle s'est vue plusieurs fois refuser l'accès à Kuajena depuis mars 2019.

89. De nouvelles violations de l'obligation de faciliter l'entrée du personnel de la MINUSS et du personnel associé sur le territoire sud-soudanais, sans délai ni entraves, se sont produites. En particulier, l'obtention d'un visa d'entrée au Soudan du Sud par les membres du personnel militaire affectés à la Mission prend toujours beaucoup de temps en raison de la complexité des procédures administratives imposées par le Gouvernement, ce qui entrave considérablement la capacité de la Mission d'exécuter efficacement son mandat.

90. On est toujours sans nouvelles des deux membres du personnel arrêtés en 2014. Malgré des demandes répétées, le Gouvernement n'a pas autorisé la Mission à entrer en contact avec eux et ne lui a fourni aucune information sur leur situation. Ont également été documentés 11 nouveaux cas d'arrestation et de placement en détention de membres du personnel de la Mission par le Gouvernement. Une de ces personnes est toujours en détention.

91. La MINUSS a déploré un cas de restriction de mouvement imputable à l'APLS dans l'opposition, qui l'a empêchée de protéger la population civile et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire entre Yambio et Tamboura (Équatoria-Occidental), le 21 août 2019.

## VIII. Évaluation de la performance de la composante militaire

92. À l'heure actuelle, 33 unités sont placées sous le commandement du commandant de la Force. En octobre 2018, la Mission a mis en place un dispositif d'évaluation qui permet au commandant de la Force de suivre, d'évaluer et de communiquer la performance des différentes unités militaires, et elle a présenté 51 rapports d'évaluation pour 12 pays fournisseurs de contingents. Les évaluations portent sur la compréhension du mandat assigné et l'appui à celui-ci, le commandement et le contrôle, la formation et la discipline, le soutien logistique et la santé. La Force évalue également la détermination et la capacité des unités à s'acquitter des tâches qui leur sont confiées en matière de protection des civils. Tous les rapports d'évaluation montrent que dans l'ensemble, la performance des unités est satisfaisante. Dans neuf rapports d'évaluation, les unités se sont vues attribuer la note « Excellent » dans chaque catégorie.

93. Le quartier général de la Force s'emploie à améliorer l'efficacité de la Force dans les domaines clefs que sont la protection des civils, les règles d'engagement, la coopération civilo-militaire, l'examen de l'interopérabilité et l'application du concept des opérations. En outre, 9 cours et 12 exercices à l'intention du commandement et du personnel ont été organisés à un niveau plus large que celui du secteur sur la maladie à virus Ebola, l'évacuation sanitaire primaire, la gestion des foules, les règles d'engagement et la gestion des incidents, pour améliorer encore l'interopérabilité entre les contingents. Pour être préparés face à la maladie à virus Ebola, présente en République démocratique du Congo, pays voisin, et bien informés sur son mode de transmission, tous les membres du personnel militaire ont dû suivre un cours de perfectionnement sur la maladie et l'évacuation sanitaire primaire. Des exercices de simulation ont également été effectués pour que puissent être apportées des réponses coordonnées, claires et efficaces si la maladie à virus Ebola apparaissait dans le pays.

## IX. Aspects financiers

94. Dans sa résolution [73/323](#), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 1 183 447 300 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

95. Au 26 août 2019, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 1 032,5 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 5 101,6 millions de dollars.

96. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2018, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a aussi été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à l'échéancier trimestriel.

## IX. Observations et recommandations

97. Alors que la période prorogée de prétransition s'achève dans un peu plus de deux mois, les parties doivent aller de l'avant dans un esprit de compromis et de coopération pour permettre la formation d'un gouvernement de transition crédible, dans la transparence.

98. S'il y a eu des progrès en ce qui concerne les dispositions transitoires de sécurité, les parties doivent s'efforcer de régler les problèmes en suspens par le

dialogue et d'y trouver des solutions politiques. Les objectifs qui n'auront pas été atteints pendant la période de prétransition pourront l'être pendant la période de transition dans le cadre d'un gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé qui devra être inclusif et transparent. L'adoption responsable de décisions collectives par le gouvernement provisoire revitalisé viendra non seulement faciliter le règlement des questions en suspens, mais aussi permettre aux parties de se concentrer sur la période de transition et les conditions à réunir pour rendre possible la tenue d'élections libres et régulières.

99. Je note avec préoccupation qu'en dépit des appels lancés par l'IGAD, l'ONU et la communauté internationale, il n'y a toujours pas eu de rencontre en face à face entre les responsables des parties. De tels échanges directs sont pourtant d'une importance cruciale pour instaurer la confiance, surmonter les obstacles politiques et jeter les bases d'un gouvernement provisoire efficace. J'exhorte les parties à soutenir de tout leur poids l'accord de paix, car il demeure la seule solution pour régler la situation au Soudan du Sud. L'ONU se tient prête à appuyer ces efforts.

100. Des initiatives de paix ont continué d'être engagées au niveau infranational dans tout le pays et ont donné des résultats tangibles et positifs. Les responsables politiques doivent tenir compte de ce vif désir de paix et veiller à ce que le processus national s'appuie sur les efforts infranationaux de consolidation de la paix. L'ONU et ses partenaires s'efforcent à tous les niveaux d'aider les parties à atteindre cet objectif.

101. Il est encourageant que le cessez-le-feu permanent ait été respecté et que la violence politique se soit apaisée dans la plupart des régions du pays. Toutefois, des affrontements sporadiques entre les parties et les groupes non signataires continuent de se produire, en particulier dans l'Équatoria-Central, entraînant des déplacements forcés et s'accompagnant d'attaques ciblées contre des civils, y compris des femmes et des enfants, ainsi que contre des personnes soupçonnées d'être associées aux groupes d'opposition. Ces affrontements compromettent gravement les progrès réalisés depuis la signature de l'Accord revitalisé. J'exhorte le Gouvernement à mener une enquête approfondie sur toutes les allégations de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, ainsi que de violations du droit humanitaire, et de veiller à ce que les auteurs soient traduits en justice.

102. Je demeure profondément préoccupé par les pertes humaines dues à la violence intercommunautaire, ainsi que par les niveaux élevés de criminalité et de violence sexuelle dans tout le pays. J'exhorte toutes les parties à prendre des mesures pour protéger les civils et veiller à ce que les auteurs aient à répondre de leurs actes. À cet égard, je me félicite des efforts déployés par l'APLS dans l'opposition pour approuver un plan d'action contre la violence sexuelle liée au conflit et je prends note de l'action menée par la MINUSS auprès de la Police nationale sud-soudanaise pour qu'elle élabore un plan visant à prévenir et combattre la violence sexuelle liée au conflit comparable à celui lancé par le Gouvernement en mars 2019 pour les Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

103. Des progrès significatifs s'imposent en ce qui concerne les dispositions transitoires de sécurité pour que puisse être mis en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Dans les zones de concentration des forces, toutes les parties doivent veiller à ce que la population civile soit protégée contre tout effet préjudiciable. En outre, des mesures doivent être identifiées et appliquées pour atténuer les risques potentiels de recrutement forcé, de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'occupation illégale des maisons de civils, entre autres problèmes de protection. Pour lutter contre ces menaces, il est tout aussi essentiel que des programmes de réintégration et de création de nouveaux moyens de subsistance soient planifiés et exécutés parallèlement aux efforts de cantonnement afin d'assurer la réintégration des anciennes forces.

104. La situation humanitaire au Soudan du Sud continue de faire souffrir des millions de personnes, dont 1,83 million de personnes déplacées et 2,31 millions de réfugiés venus du Soudan du Sud. Alors que de plus en plus de personnes déplacées retournent dans leur région d'origine, il est essentiel que l'ONU collabore étroitement avec le Gouvernement et ses partenaires pour assurer leur réintégration pacifique et veiller à ce qu'elles aient accès aux services. Les parties doivent s'assurer que les personnes déplacées aient le droit de circuler librement et de choisir volontairement leur zone de retour et le lieu de leur réinstallation. En outre, l'accès humanitaire doit être autorisé sans entraves. Il est impératif que les communautés puissent tirer les dividendes de la paix tandis qu'elles reconstruisent leur vie, en comptant sur les dirigeants du Soudan du Sud pour inaugurer une ère de paix, de développement, de progrès économique et de stabilité politique.

105. Je félicite les chefs religieux, l'Union africaine, l'IGAD et l'ONU d'avoir fait preuve d'une détermination sans faille pour prendre des mesures à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Je félicite également l'IGAD de son action continue auprès des parties et j'encourage tous les efforts consentis pour faciliter un dialogue politique constructif. Conscient de l'action menée par la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, j'engage également l'IGAD à nommer une présidente ou un président permanent.

106. En conclusion, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au personnel militaire, policier et civil de la MINUSS qui, sous la direction de mon Représentant spécial, David Shearer, s'efforce courageusement de protéger les civils en situation de vulnérabilité, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, de veiller au respect des droits de la personne et de promouvoir le processus de paix. Je remercie les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police de leurs contributions. Je remercie également l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires d'avoir fourni une aide essentielle dans tout le pays pour sauver des vies, souvent dans des environnements peu sûrs. Enfin, je tiens à souligner la persévérance louable dont font preuve les chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, Ismail Wais, ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, pour faire avancer le processus de paix au Soudan du Sud.

---